



Compte rendu du CTL du 21 mars 2017

Ce comité technique avait pour sujet principal la modification du règlement intérieur pour avis. Cette modification a été imposée aux organisations syndicales par la Direction Générale sans dialogues au préalable.

Les autres sujets à l'ordre du jour étaient pour information soit:

- la présentation du dispositif de recrutement des volontaires du service civique dans les services de la DGFIP, avec la volonté de recruter 4 volontaires sur les sites d'Annonay, Aubenas, le Teil et Tournon ;
- le bilan sur l'affectation des équipes de renfort (EDR) en 2016 ;
- le volet de performance et budget opérationnel de programme 2017.

Lors de la première convocation, les différentes OS ont répondu présent afin de signifier à la Direction le refus entier du projet de modification du règlement intérieur.

La CGT Finances publiques a lu une déclaration liminaire rappelant les enjeux déléteurs de la campagne présidentielle en cours où la surenchère de suppressions de fonctionnaires va de pair avec la recrudescence de soupçons de fraude fiscales.

La CGT Finances publique a mis en avant la légitimité de son action syndicale au regard de la participation exceptionnelle lors des dernières élections.

Elle a appuyé sur le fait que le recrutement de services civiques au salaire de 580 € par mois était de l'exploitation ne visant qu'à la précarisation du travail et des travailleurs.

Elle a aussi insisté sur le fait que les EDR doivent servir à pallier aux besoins des services en cas d'absence, de maladie, de temps partiel... et non pas servir d'ajustement faces aux sempiternelles suppressions d'emplois.

Enfin la CGT Finances publiques a rappelé ces revendications tant sur l'emploi et sur les conditions de travail que sur l'indemnitaire.

Le CT proprement dit s'est ouvert sur le projet de modification du règlement intérieur qui révisé en cours de mandat les « règles du jeu » tel que le non-remboursement des frais des non titulaires, et la diminution du temps de préparation et de compte rendu.

La CGT Finances Publiques et les autres OS ont rappelé :

- qu'il est inéquitable de changer un règlement au cours de mandat ;
- que ce règlement est non validé par un comité technique de réseau donc hors la loi ;
- que le non-remboursement des frais devra être supporté par les OS dont les finances sont déjà exsangues ;
- que les suppressions de postes incessantes liées aux règles de composition de listes strictes pour les élections compliquent le travail des OS ;
- que cette modification du règlement n'a qu'une visée pécuniaire, à courte vue et en aucun cas une amélioration des conditions d'exercice du travail des OS ;
- que le dialogue social est une fois de plus bafoué ;
- que la modification du règlement ne touche que les OS et en aucun point l'administration,

- que le « tuilage » et la complémentarité des élus au sein des OS est fondamental...

La CGT Finances Publiques, ainsi que les autres OS ont argumenté et appuyé sur le caractère illégitime de ces modifications à sens unique.

Ce refus s'est matérialisé par un vote unanime de la CGT et des autres OS contre ce projet de modification du règlement intérieur.

Ce vote a conduit l'administration à reconvoquer à nouveau le CTL le 28 mars 2017.

Il est utile de rappeler que l'Administration a la possibilité de modifier le texte afin de prendre en compte les revendications des OS, il n'en a rien été.

Le président du CTL, M GRANGERET ayant indiqué qu'il ne changerait rien au texte et qu'il n'était qu'un simple exécutant des volontés de la DG. Sans surprises, la deuxième convocation du CT s'est ouverte sur un règlement identique à la première convocation.

Nous avons donc unanimement maintenu notre vote contre (contre son application immédiate et pour son retrait sans conditions).

Les autres points à l'ordre du jour de la première convocation, pour information, ont permis à la CGT Finances Publiques de rappeler entre autres :

- que les conditions de travail se dégradent sur tout le département ;
- que l'emploi de volontaires au service civique à ce niveau de rémunérations est de l'exploitation pure et simple ;
- que des associations à vocation sociale et humanitaires semblent plus propices à accueillir des volontaires au service civique ;
- que la charge des encadrants de ces volontaires est une tâche de plus dans un emploi du temps déjà bien chargé ;
- que la mission de propagande sur les services en ligne de l'Administration des Finances publiques par les volontaires ne fait qu'accélérer à terme les destructions d'emplois ;
- que l'affectation des EDR ne doivent servir qu'à pallier aux besoins des services en cas d'absence, de maladie, de temps partiel ;
- qu'il est nécessaire de combler les déficits d'emplois par des postes pérennes et non pas des EDR.

La CGT Finances publiques est attachée à un service public de qualité et de proximité.

Fraternellement.

Les élus CGT Finances Publiques
Julien PETIT
David AUTHEVILLE
Mickael FAYET
Pierre THOMBRAU